

TARIFS D'ÉLECTRICITÉ 2015

COMPOSITION DES PRIX

Le prix de l'électricité est composé de quatre parties distinctes qui reflètent la structure des activités liées à l'électricité :



ENERGIE ÉLECTRIQUE

Montant pour l'électricité fournie



UTILISATION DU RÉSEAU RÉGIONAL

Montant de distribution qui correspond au prix d'acheminement du courant sur le réseau local et régional.



UTILISATION DU RÉSEAU NATIONAL

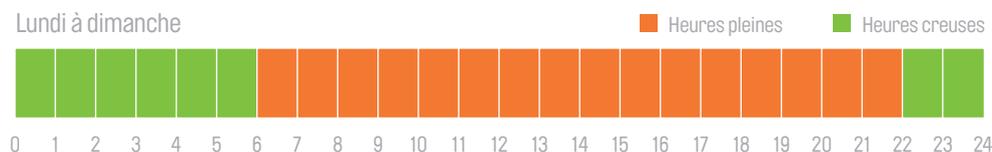
Montant d'acheminement qui correspond au prix du transport du courant sur le réseau national à très haute tension géré par Swissgrid. Ce montant inclut désormais l'ensemble des services système de régulation du réseau.



TAXES PUBLIQUES ET ÉMOLUMENTS

Ensemble des redevances dues aux collectivités publiques. Ces montants sont entièrement reversés à la Confédération, aux cantons et aux communes. Ils financent, entre autres, le développement des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et/ou le développement durable.

HORAIRE HEBDOMADAIRE HEURES PLEINES / HEURES CREUSES



Les personnes qui souhaitent opter pour un profil double (heures pleines / heures creuses) doivent s'équiper d'un comptage double, dont les frais d'installation sont à leur charge. Pour les locataires, l'accord du propriétaire du logement est nécessaire.

VOTRE ENGAGEMENT, VOTRE CHOIX EN TOUTE LIBERTÉ

Les contrats Energies Libres vous permettent de choisir le moyen de production et la provenance de votre électricité.

CONTRATS ÉNERGIES LIBRES	TERRE SUISSE Produit de référence	TERRE ROMANDE + 1.5 ct./kWh*	TARIF STANDARD - 0.2 ct./kWh**
PROVENANCE	100 % suisse	100 % suisse romande Certifié 	Non déterminée
PRODUCTION	60 % hydraulique 40 % nucléaire	100 % renouvelable	Non déterminée
AVANTAGES	Outil de suivi des consommations Conseils pratiques	Outil de suivi des consommations Conseils pratiques Bon de réduction de 100.- (sur des appareils électroménagers efficaces)	—

* soit un surcoût d'environ 7 % sur votre facture.

** soit environ 1 % de moins sur votre facture.

POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE :
WWW.ROMANDE-ENERGIE.CH

PROFILS DE CONSOMMATION

BT Simple : Ce profil est destiné aux clients consommant de l'énergie principalement durant la journée. Il s'applique à la majorité des ménages et petites entreprises.

BT Double : Ce profil s'adresse aux ménages ou professionnels qui ont la possibilité de moduler leur consommation d'électricité en fonction des heures pleines et des heures creuses (voir tableau). Il est également conseillé aux ménages avec application thermique (pompe à chaleur, chauffage électrique, chauffe-eau) ou possédant un appareil à forte consommation d'électricité qui peut être enclenché durant les heures creuses.

BT Pro A : Ce profil, avec composante de puissance sur l'acheminement, s'adresse aux clients dont le profil de consommation présente une faible durée d'utilisation de la puissance (DUP*). Il s'applique lorsque la DUP est inférieure ou égale à 3 000 heures par année.

BT Pro B : Ce profil, avec composante de puissance sur l'acheminement s'applique lorsque la DUP* est supérieure à 3 000 heures par année.

* DUP (h) est obtenue en divisant la consommation annuelle (kWh) par la puissance maximale mensuelle 1/4 horaire moyenne (kW).

Comment calculer le prix de votre électricité ?

Pour connaître le prix du kWh applicable à votre situation personnelle, utilisez le simulateur de facture 2015 sur www.romande-energie.ch, rubrique Particuliers.

VOTRE PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ

CONTRATS ÉNERGIES LIBRES :

	ÉNERGIE ÉLECTRIQUE					
	HP ct./kWh	HC ct./kWh	HP ct./kWh	HC ct./kWh	HP ct./kWh	HC ct./kWh
	TERRE SUISSE		TERRE ROMANDE		TARIF STANDARD	
BT Simple	10.26		11.76		10.06	
BT Double	10.62	6.97	12.12	8.47	10.42	6.77
BT Pro A	10.33	6.78	11.83	8.28	10.13	6.58
BT Pro B	9.23	6.04	10.73	7.54	9.03	5.84

La composante puissance s'applique à la puissance maximale ¼ horaire mesurée au cours du mois.

Un abonnement de CHF 65.00 HT/mois est facturé par point de mesure aux clients ayant exercé leur droit d'éligibilité, afin de couvrir les frais d'acquisition et de traitement des données.

HP : heures pleines
HC : heures creuses
BT : basse tension

Prix en CHF hors taxes et TVA 8%.

UTILISATION DU RÉSEAU			
HP ct./kWh	HC ct./kWh	Abonnement CHF/mois	Puissance CHF/kW/mois
10.17		8.33	–
11.05	7.79	10.83	–
7.76	6.22	65.00	5.70
7.49	5.59	65.00	9.10

S'AJOUTENT AUX PRIX CI-CONTRE :

Les **taxes publiques et émoluments** que Romande Energie et les Services industriels de la commune de Pully reversent en totalité aux différents organes publics :

- Les taxes fédérales pour la promotion des énergies renouvelables (RPC) et la protection des eaux et des poissons : 1.1 ct./kWh
- La taxe cantonale pour la promotion des énergies renouvelables (art. 40 LVLÉne) : 0.18 ct./kWh*
- L'émolument cantonal (art. 19 LSecEI) : 0.02 ct./kWh
- L'émolument communal pour l'usage du sol (art. 20 LSecEI) : 0.70 ct./kWh
- La taxe communale pour le financement de l'éclairage public : 1.03 ct./kWh*

Prix en CHF hors TVA 8%. Sous réserve de modification des taxes et émoluments par les Autorités.

* Non assujettie à la TVA.